

Création de codes prestation Examen Bucco-dentaire

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	08/08/2020	
• <i>Textes associés :</i>		
Avis relatif à l'avenant 3 convention nationale des chirurgiens-dentistes https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5BCFA14C3B92A62E91DD910882D44DA9.tplgr22s_2?cidTexte=JORFTEXT000041540528&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041539390	JO du 07/02/2020	
Convention nationale des chirurgiens-dentistes https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037335538&categorieLien=id	JO du 25/08/2018	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Chirurgiens-Dentistes	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non	
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

L'article 3 de l'avenant 3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes, paru le 7 février 2020 au JO, étend les mesures en faveur des patients en situation de handicap sévère. Il prévoit notamment la création d'un nouveau supplément. L'examen bucco-dentaire avec réalisation d'un panoramique est prévu dans l'article 9.3.3 de la convention nationale des chirurgiens-dentistes publiée au JO du 25 août 2018.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, deux nouveaux codes prestation sont créés :

- **BDX : Supplément Examen Bucco-Dentaire Complexe**
- **BRP : Examen Bucco-dentaire avec Radio Panoramique**

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
BDX	Supplément Examen Bucco-Dentaire Complexe		Secondaire	NGAP	Soins Dentaires	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
BRP	Examen Bucco-Dentaire avec Radio Panoramique		Support	NGAP	Soins Dentaires	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation	
		BDX	BRP
.../...	.../...	.../...	.../...
19	Chirurgien Dentiste	X	X
.../...	.../...	.../...	.../...
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X	X
.../...	.../...	.../...	.../...
.../...	.../...	.../...	.../...
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	X	X
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	X	X
.../...	.../...	.../...	.../...

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé		Code prestation	
		BDX	BRP
Assuré		1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1	1
Conjoint		1	1
Conjoint divorcé		1	1
Concubin		1	1
Conjoint séparé		1	1
Enfant		1	1
Conjoint veuf		1	1
Autre ayant droits		1	1
Age min	mois		
	années		
Age max	mois		
	années		

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé		Code prestation	
		BDX	BRP
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O	O
Nécessité d'une prescription		so	N
Nécessité d'un coefficient		N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 ; 1]	[1 ; 1]
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N ^(**)	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N	N
	Nuit	N	N
	Férié	N	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%	100%
T.R. théorique CRPCEN		100%	100%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		08/08/2020	08/08/2020

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T0 = 01/07/10

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé	Code prestation	
	BDX	BRP
Gratuit	1	1
Déplacement non prescrit	0	0
Dépassement exigence	0	0
Entente directe	0	0
Non remboursable	1	1
Dépassement autorisé	0	0
Dépassement maîtrisé**	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0	0
Prise en charge SMG*	1	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

**supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
BDX	BDC - BR2 - BR4 - BRP
.../...	.../...

Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins

Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes de dentisterie				
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
BDX	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
BRP	Sans objet	Sans objet	Tous	Toutes
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

CDC 1.40

FR 187

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Convention chirurgiens-dentistes : création de codes prestation Examen Bucco-dentaire

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 187 Convention chirurgiens-dentistes: création de codes prestation Examen Bucco-dentaire	→AMO - Facturation du code acte BRP (Examen Bucco-dentaire avec radio panoramique) chez un patient en situation de handicap sévère. AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins : Actes non soumis au parcours de soins.									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BRP (PU 54,00)		10/08/2020	10/08/2020	54,00	54,00	100% code 0	54,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 19 36 53 54										

CDC 1.40

FR 187

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Convention chirurgiens-dentistes : création de codes prestation Examen Bucco-dentaire

Test n°2	FSE en TP AMO									
FR 187 Convention chirurgiens-dentistes: création de codes prestation Examen Bucco-dentaire	→AMO - Facturation du code acte BRP (Examen Bucco-dentaire avec radio panoramique) avec le code acte BDX (supplément Examen Bucco-dentaire complexe) chez un patient en situation de handicap sévère. AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins : Actes non soumis au parcours de soins.									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BRP (PU 54,00)		10/08/2020	10/08/2020	54,00	54,00	100% code 0	54,00	0,00	0,00
	BDX (PU 23,00)		10/08/2020	10/08/2020	23,00	23,00	100% code 0	23,00	0,00	0,00
					77,00	77,00		77,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 19 36 53 54										

CDC 1.40

FR 187

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Convention chirurgiens-dentistes : création de codes prestation Examen Bucco-dentaire

Test n°3	FSE en TP AMO									
FR 187 Convention chirurgiens-dentistes: création de codes prestation Examen Bucco-dentaire	→AMO - Facturation du code acte BR2 (Examen Bucco-dentaire plus 1 ou 2 clichés radios) avec le code acte BDX (supplément Examen Bucco-dentaire complexe) chez un patient en situation de handicap sévère. AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins : Actes non soumis au parcours de soins.									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	BR2 (PU 42,00)		10/08/2020	10/08/2020	42,00	42,00	100% code 0	42,00	0,00	0,00
	BDX (PU 23,00)		10/08/2020	10/08/2020	23,00	23,00	100% code 0	23,00	0,00	0,00
					65,00	65,00		65,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 19 36 53 54										

